

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 MAI 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Maïté POTIN, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Martine MIRANDE
	David MIRANDE	à	Lydie CAMPELLO
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Michel ADAM
	Mailys DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard MORA
	Evelyne BALLIHAUT	à	Paule BERGES
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

<u>Suppléants</u> :	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Valérie SARTOULOU, Gérard BURS

RAPPORT N° 19-180531-SET-

STATION DU SOMPORT : TARIFS POUR LA SAISON D'HIVER 2018-2019

Mme JAUBERT BATAILLE expose :

Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, et notamment son titre IV,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOM du Canton d'Accous, en date du 10 octobre 1987 créant la Régie d'Exploitation du Somport,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1994 autorisant la création de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe, au 1^{er} janvier 1995, continuité du SIVOM d'Accous,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn issue de la fusion des Communautés de Communes des vallées d'ASPE et de BARETOUS, de JOSBAIG et du PIEMONT OLORONNAIS,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2017 portant changement de dénomination de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, qui devient Communauté de Communes du Haut-Béarn,

Vu la proposition du Président d'appliquer un tarif réciproitaire « Pyrénées »,

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **FIXE**, pour la saison 2018-2019, les droits suivants pour la pratique du ski de fond et de la raquette sur l'espace nordique du Somport,

REDEVANCE	Enneigement normal		Enneigement moyen	
	Saison 2017/2018	Saison 2018/2019	Saison 2017/2018	Saison 2018/2019
Carte Saison Adulte SOMPORT	97.00 €	97.00 €		
Carte Saison Adulte SOMPORT Plus de 10 unités (- 11 %)	86.00 €	86.00 €		
Carte Saison Adulte SOMPORT Plus de 20 unités (- 17%)	80.00 €	80.00 €		
Carte saison raquette	45.00 €	45.00 €		
Carte 10 Journées Adulte SOMPORT +	86.00 €	86.00 €		
Carte Saison Junior (6 à 15 ans) SOMPORT	40.00 €	40.00 €		
Carte Saison Junior (6 à 15 ans) SOMPORT Plus de 10 unités (- 14 %)	35.00 €	35.00 €		
Forfait Journée Adulte	9.50 €	9.50 €	6.50 €	6.50 €
Forfait Journée Adulte : Réciproitaire « Pyrénées » -50%	5.00 €	5.00 €		
Forfait Journée Enfant	6.00 €	6.00 €	3.00 €	3.00 €
Forfait Journée Groupe (15 adultes)	7.50 €	7.80 €	5.00 €	5.00 €
Forfait Journée Groupe (15 enfants)	4.00 €	4.00 €	2.50 €	2.50 €
Forfait Journée Scolaires (*) Tarif réduit pour les élèves des établissements scolaires du territoire)	1.50 €	1.50 €		
		1.00 € (*)		
Forfait Jeun's (16 à 25 ans)	7.50 €	7.80 €		
Forfait Journée Club Adulte	7.50 €	7.80 €	5.00 €	5.00 €

Forfait Journée Adulte Agence de Voyage, Tour Opérateur Plus de 100 unités Saison (- 12 %)	6.50 €	6.50 €		
Forfait Journée Club Enfant	4.00 €	4.00 €	2.50 €	2.50 €
Forfait Journée Club Enfant Agence de Voyage, Tour Opérateur Plus de 100 unités Saison (- 20 %)	3.50 €	3.50 €		
Forfait journée TRIBU (4 adultes en semaine)	30.00 €	30.00 €		
Forfait journée Famille (2 adultes + 2 enfants)	25.00 €	25.00 €		
Tarif du mercredi Adulte et enfant (hors vacances scolaires et fériés France et Espagne)	4.50 €	5.00 €		
Forfait journée Piétons raquettes	5.00 €	5.00 €		

FORFAIT PLURI-JOURNEES CONSECUTIVES				
2 Journées Adulte (- 7,5 %) la journée	17.60 €	17.60 €		
3 Journées Adulte (- 10 %) la journée	25.65 €	25.65 €		
4 Journées Adulte (- 12 %) la journée	33.50 €	33.50 €		
2 Journées Enfant (- 8 %) la journée	11.00 €	11.00 €		
3 Journées Enfant (- 10 %) la journée	16.20 €	16.20 €		
4 Journées Enfant (- 12 %) la journée	21.10 €	21.10 €		
Accès salle hors sac et services (sans forfait)	2,00€	2.00 €		
Sans forfait sur piste	20.00 €	20.00 €		

- **DONNE** la réciprocité identique (tarif réciprotaire) des cartes de « SAISON ADULTE » et « SAISON JUNIOR » délivrée par les sites agréés par Nordique France.
La carte de site « LE SOMPORT » (saison adulte) donnant accès aux pistes de l'ensemble des sites du Massif des Pyrénées moyennant un tarif réciprotaire,
- **DIT** que sont exonérés de redevances :
 - o Les enfants de moins de 6 ans,
 - o Les personnes encadrant les groupes scolaires 2 pour 12, primaires et secondaires, dans la limite de 2 adultes pour 12 enfants,
 - o Durant les cours, les moniteurs français et espagnols diplômés de 1^{er} degré national de ski de fond et à jours de leur carte d'encadrement (validité de l'année en cours)
- **FIXE**, pour la saison 2018-2019, les tarifs pour la location de matériel pour la pratique du ski de fond et de la raquette sur l'espace nordique du Somport,

Tarifs location	Journée 2017/2018	Journée 2018/2019	Journée Groupe + 15 PERS Agence voyage
Pack Equipement CLASSIQUE ADULTE	9 €	9.50 €	6.50 €
Skis + chaussures+ bâtons			
Pack Equipement CLASSIQUE ENFANT	6.5 €	7.00 €	5.00 €
Skis + chaussures+ bâtons			
Pointure chaussures : du 27 AU 36			

Skis < 170 cms			
Pack Equipement SKATING			
Skis + chaussures+ bâtons	14 €	15 €	12.50 €
Skis ADULTE CLASSIQUE +DE 160 CMS (la paire)	5.5 €	6.00 €	
Skis ENFANT CLASSIQUE Skis < 170 cms (la paire)	4.5 €	4.5 €	
Skis SKATING	10 €	10 €	
CHAUSSURES CLASSIQUE ADULTE du 37 et +	4 €	4.50 €	
CHAUSSURES CLASSIQUE ENFANT du 27 au 36	3 €	3.50 €	
CHAUSSURES SKATING	7€	7€	
BATONS	2 €	2 €	
RAQUETTES	7€	8 €	5.50 €
LUGE	4 €	5 €	
FARTAGE		5 €	
Pack famille (2 adultes + 2 enfants) Equipements classique	24 €	25 €	

- **FIXE**, pour la saison 2018-2019, les autres tarifs suivants :

Tarifs 2018/2019

1) SECURITE

- Secours sur pistes, zone rapprochée 110.00 €
- Secours sur pistes, zone éloignée..... 185.00 €

2) AUTRES TARIFS

- Organisation course 450.00 €
(elle comprend : damage, traçage, balisage des pistes et secours).
- Nuitée Gîte du Somport du 01.11.2018 au 31.04.2019 16.00 €
(Taxe de séjour de 0,55 € comprise)
- Nuitée Gîte du Somport du 01.05.2019 au 31.10.2019 14.00 €
(Taxe de séjour de 0,55 € comprise)

- **CHARGE** le Président de modifier en conséquence les arrêtés liés au fonctionnement de la régie de recettes de la Station du SOMPORT,
- **S'ENGAGE** à ce que les recettes engendrées par ce service soient totalement destinées au renouvellement du stock, à l'entretien des pistes, des diverses installations et aux actions de promotion des activités. L'application de cette clause pourra être contrôlée auprès de la Régie Intercommunale par Messieurs les Maires d'Urdos et Cette-Eygun,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le 31 mai 2018

Suivent les signatures

Affiché le 12.06.18



Le Président

Daniel LACRAMPE

